

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Aide à la recherche en riziculture**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif, le Conseil départemental a voté une enveloppe de 630 000 € (programme n° 10021) au titre des actions d'animation dont 70 000 € pour l'aide à la recherche en riziculture.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour répartir les crédits.

La loi NOTRe du 07/08/2015 nous impose de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole. Pour ce faire, le Département a conclu une convention avec la Région qui a été approuvée lors du vote du BP 2017. Dans ce cadre, sa capacité à agir auprès des organismes doit relever de « mesures en faveur de l'environnement » (art. 94 de la loi NOTRe). Enfin, le Département pourra intervenir dans le cadre des régimes notifiés : SA 40833 « aides aux services de conseil pour les PME », SA 40957 « aides à la recherche et au développement », SA 40391 « aides à la recherche, au développement et à l'innovation » et SA 40979 « aides aux transferts de connaissance et aux actions d'informations.

L' AIDE A LA RECHERCHE EN RIZICULTURE

La culture du riz, pratiquée dans des conditions difficiles en Camargue, limite septentrionale pour sa culture en France, conditionne l'équilibre écologique et économique de tout le delta du Rhône.

En effet, les 700 millions de m³ d'eau introduits chaque année dans le delta pour les besoins de l'activité rizicole vont alimenter la plus grande zone humide de France, habitat naturel essentiel pour les oiseaux - près de 400 espèces recensées, soit 75% des oiseaux connus au niveau français. Ce delta fait partie des sites naturels inscrits au titre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » (NATURA 2000) et a été classé en réserve de biosphère de l'UNESCO depuis 2006.

Par ailleurs, la filière rizicole française, deuxième activité économique en Camargue après le tourisme, représente 230 producteurs, 7 organismes-stockeurs, 16 riziers-conditionneurs et négociants-metteurs en marché et génère un chiffre d'affaire de 100 millions d'euros pour près de 2 000 emplois estimés de l'amont à l'aval.

Au passage, ces arguments économiques et environnementaux ont finalement réussi à convaincre le ministre de l'agriculture qui, après avoir exclu la riziculture du régime européen des aides couplées,

a décidé que les riziculteurs peuvent désormais, à compter de janvier 2017, bénéficier à nouveau de ces aides ciblées à la production.

Dans ce contexte, le maintien d'une activité de recherche performante en matière de production de riz revêt un intérêt majeur, d'autant que la concurrence fait rage sur ce marché, l'Union Européenne ayant accordé de nouveaux contingents d'importation de riz du Cambodge à tarifs préférentiels.

Tous les acteurs de la filière rizicole sont depuis des décennies fortement structurés et organisés autour du Centre Français du Riz (CFR), Mas du Sonnailler – 13200 Arles, Président : Monsieur Bertrand MAZEL, (n° TAG - 000614), qui conduit des actions d'étude et de recherche soutenues depuis de nombreuses années par France-Agri-Mer, la Région PACA, l'Institut du végétal et le Département des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, notre participation, ces trois dernières années, s'est établie à 70 000 € annuels, sur un budget de 500 000 €, le haut niveau de subventions publiques étant lié à la qualité d'institut de recherche appliquée du Centre Français du Riz et à l'intérêt général lié à cette filière.

Ainsi, le programme de recherche appliquée mis en œuvre par le CFR peut se décliner en trois points :

- l'adaptation variétale, essentielle pour sélectionner et inscrire des variétés adaptées au contexte particulier de la Camargue, zone la plus septentrionale de culture du riz en Europe ;
- l'agronomie-environnement, avec notamment les techniques de maîtrise des ravageurs, des adventices et de la fertilisation azotée, dans la perspective de limiter au maximum l'impact de la culture sur le milieu naturel ;
- la mise en place de référentiels techniques et économiques et leur diffusion auprès des producteurs, techniciens, chercheurs et expérimentations intervenant en Camargue.

En conséquence, je vous propose d'allouer une subvention à même hauteur qu'en 2016, soit 70 000 €, sachant qu'une convention conforme au modèle type approuvé par la Commission permanente du 27 juin 2014 devra être conclue avec le Centre Français du Riz.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL